

Motion Plan Étudiants

Le département d'Histoire de l'UJM à Saint-Étienne conteste la mise en place du Plan Étudiants pour la rentrée 2018 pour plusieurs raisons :

- le gouvernement met la charrue avant les bœufs : bien que la loi ne soit pas encore votée, le bouleversement du système universitaire est mené à vive allure : présentation du Plan Étudiants en Conseil des Ministres le 22 novembre, avalanche de documents pour engager le processus, les échéances étant très proches, l'arrêté Licence est prévu pour janvier 2018.

- La philosophie du projet ne nous satisfait pas : Elle comporte une sélection qui ne veut pas dire son nom. Jusqu'à présent le baccalauréat, premier grade universitaire, était suffisant pour s'inscrire dans la première année de Licence de son choix. Le gouvernement entérine donc l'abandon de la valeur du baccalauréat comme diplôme d'accès nécessaire et suffisant pour accéder à l'Université.

- Une orientation précoce : L'orientation est remontée dans le temps du contrôle continu du secondaire, au moins jusqu'aux bulletins de première, la seconde étant déjà un moment important pour l'avenir des lycéens. Le déterminisme scolaire est prolongé à l'Université, dans la volonté de mettre en place le continuum -3 /+3.

- un discours contradictoire : Les élèves du secondaire, en collège et en lycée, sont abreuvés d'informations sur l'orientation et la professionnalisation. La réussite y a été déclarée par l'accès de 80% des lycéens au baccalauréat. La valeur de ce diplôme se révèle avec le pallier du supérieur et ses 60% d'échecs en L1. Il faut alors adapter le supérieur, effectuer des remédiations, créer des parcours à la carte, qui permettront d'augmenter le taux de réussite. La démagogie qui a été imposée dans le secondaire est clairement voulue pour le supérieur dans l'état actuel du projet. Les moyens promis pour « remédier » à la misère chronique des Universités et leur permettre de créer ces enseignements « passerelles » et des cursus adaptés au profil des étudiants ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. En revanche, tout est fait pour gommer les spécificités disciplinaires pour lesquelles nous sommes qualifiés et censés dispenser une formation.

- De multiples nouvelles tâches : la sélection des étudiants nécessite la définition d'attendus, aujourd'hui, et l'examen des dossiers de candidature, en avril-mai. Un distingo est établi entre formations sélectives et non sélectives. Nous sommes dans la seconde catégorie, et nos réponses aux demandes ne peuvent être que « oui » ou « oui si » en fonction de notre « capacité d'accueil » qu'on nous demande également de définir.

- Nous voici donc obligés de précéder une réforme non encore votée et précisée et, d'accepter par avance la lecture fastidieuse des nombreux dossiers qui vont être déposés dans la perspective d'un classement sans répercussion, sauf à nous engager dans les remédiations en tout genre, et de proposer une transformation du diplôme diminuant l'encadrement disciplinaire et dont nous ne voulons pas.

- Le département d'Histoire de l'UJM à Saint-Étienne n'est donc pas favorable à la mise en place de ce processus de sélection des admissions en Licence. Il ne définit donc ni « capacité d'accueil » ni « attendus » pour admettre l'inscription des étudiants dans la mention Histoire de la Licence SHS.

Motion adoptée à l'unanimité des présents et représentés (9/12) moins une voix, le 27.11.2017

Manuel de Souza
MC Histoire romaine
UJM/HiSoMA UMR 5189
Directeur du département d'Histoire